



Demander sa mutation enseignants du 1^{er} degré

Je suis participant obligatoire

Je suis un enseignant stagiaire, sans affectation, en réintégration ou sur un poste à titre provisoire et je dois participer au mouvement

Je suis participant non obligatoire

Je suis un enseignant affecté à titre définitif sur un poste et je souhaite participer au mouvement.

Que je sois participant obligatoire ou non obligatoire, j'ai deux possibilités pour exprimer mes vœux

Si je n'obtiens pas satisfaction au mouvement, je reste titulaire de mon poste

Vœux groupe

Plusieurs postes sont proposés dans un même groupe. Les vœux groupe remplacent les vœux géographiques et les vœux larges.

Il existe deux types de groupe :

Groupe « assimilé commune » : les postes du groupe sont géographiquement localisés dans la même commune.

Groupe « autres » : panachage des postes au sein du groupe.

Vœux sur un poste

(Un poste identifié unitairement)

Il est possible de faire un vœu poste et un ou plusieurs vœux groupes comprenant ce poste.

⚠ Si vous êtes participant obligatoire au mouvement, vous devez formuler un minimum de vœux groupes « MOB » (mobilité obligatoire). Pensez à vérifier le nombre de vœux « MOB » à formuler dans votre note départementale ou auprès de votre DSDEN.

Bon à savoir

- ✓ Vous pouvez panacher les vœux groupes et les vœux sur un poste dans votre demande de mutation.
- ✓ Tous les postes sont susceptibles d'être vacants au mouvement ! En effet, l'algorithme cherche à pourvoir en même temps les postes vacants et ceux libérés par les candidats qui obtiennent une mutation. Avec les vœux groupes, vous ne passez pas à côté des postes libérés par vos collègues participants au mouvement !
- ✓ Un poste vous intéresse plus particulièrement dans un groupe ? Vous avez la possibilité de **classer les postes au sein d'un groupe par ordre de préférence**. L'algorithme cherche à satisfaire votre vœu de meilleur rang (ou sous rang de vœu pour un vœu groupe) !
- ✓ Vous ne connaissez pas les postes offerts au mouvement ? **Consultez** la rubrique « **postes mis au mouvement** ».
- ✓ Vous souhaitez muter en **famille** ? Vous pouvez **lier vos vœux à ceux de votre conjoint pour faciliter le rapprochement**.



Les résultats sont publiés sur l'application MVT1D. Un arrêté d'affectation officiel vous est ensuite notifié, selon le calendrier en vigueur dans votre département.